



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RACCORDEMENT A LA FIBRE 30, RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET RUE DE VERDUN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le code de la route

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de l'entreprise OPTICOM GROUP représentée par Monsieur de Barros Paulo en date du 4 juillet 2024

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux d'ouverture de chambres Telecom sur trottoir et zone de parking pour tirage de câble optique sis 1, place de Verdun et rue de la République à Pont-Audemer,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise OPTICOM GROUP est autorisée à effectuer les travaux ci-dessus au droit du 1, place de Verdun et rue de la République à Pont-Audemer, à compter du jeudi 18 juillet 2024 et ce jusqu'au vendredi 16 août 2024, SAUF LES LUNDI ET VENDREDI JOURS DE MARCHÉ.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux. La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et pour la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise OPTICOM GROUP, Monsieur de Barros Paulo, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

